Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **49 (1913)**

Heft 27

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

XLIX^me ANNÉE — LAUSANNE
N° 27. — 5 Juillet 1913

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis.)

SOMMAIRE : *La sténographie à l'école primaire. — Chronique scolaire : Berne. Vaud. Neuchâtel. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Elocution. — Rédaction. — Orthographe. — Instruction civique. — Actualité scientifique : Les richesses englouties au fond des mers par les naufrages.*

LA STÉNOGRAPHIE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'on ne sait plus qu'inventer pour amuser l'enfant ! Un jeune instituteur préconise aujourd'hui l'enseignement de la sténographie à l'école primaire[1]. C'est si vite appris ! En cinq à six heures, une classe de dix élèves peut en savoir suffisamment pour n'avoir plus besoin de maître. Il ne vaut vraiment pas la peine de s'en passer ! Et puis elle permet à l'instituteur « d'enseigner mieux et de manière plus agréable l'ennuyeuse grammaire et l'insipide orthographe. »

Ah ! vraiment ? il nous paraît au contraire clair comme de l'eau de source, que la sténographie rendrait l'étude de l'orthographe singulièrement plus difficile : comment, après avoir désigné le son o par un signe, le remplacer par les lettres o, os, ô, au, aux, eau, eaux, haut, etc. ? Quant à l'enseignement de la grammaire, voici ce qu'il deviendrait, par exemple :

— Voici quelques mots en *al*; comment leur pluriel est-il formé ?

— Par le changement d'al en o.

— Bien. Comment écrirez-vous ce son o en orthographe ordinaire ?

— Avec eaux, comme pour beaux, chapeaux, tonneaux.

[1] La sténographie à l'école primaire, par Th. Matthey, dans « l'Intermédiaire des Educateurs », revue mensuelle publiée par l'Institut J.-J. Rousseau, n° 7, avril 1913, page 101.

Je pense que cela ne manquerait pas. Concevez-vous la stupéfaction des enfants apprenant les diverses façons d'écrire un son? Pour le coup, ils n'y comprendraient plus rien!

D'autre part, chaque instituteur a remarqué que les élèves ayant une mauvaise orthographe n'écrivent pas nécessairement avec une tendance à la simplification. J'ai été frappé, au contraire, de voir combien souvent les fautes — je ne parle pas des fautes d'accord qui sont des fautes de *raisonnement* que la sténographie serait absolument incapable de supprimer — sont dues à des adjonctions de lettres inutiles : ce n'est pas bôkou que l'on rencontre, mais beaucoups; c'est *en* pour *an*, et réciproquement, sons identiques pour lesquels la sténographie — comme la prononciation — n'a qu'un signe.

Un très gros avantage de la sténographie aux yeux de l'auteur de l'article est que les enfants peuvent prendre très rapidement des notes personnelles, puis, peu à peu, en venir à « rédiger... avec aisance et rapidité ce qu'ils voient et entendent », et enfin, devenus adultes, « noter leurs impressions » car, si ce dernier cas n'est pas celui de tous les hommes, « c'est l'orthographe des mots qui les arrête. »

Je ferai remarquer d'abord que cette dernière affirmation n'est pas du tout prouvée. Je me souviens d'un jeune ouvrier jardinier dont l'orthographe était déplorable; et cependant il faisait des vers!

Est-il nécessaire que dès l'âge scolaire le plus tendre l'enfant prenne des « notes » quand il fait une sortie ou visite un atelier? A mon avis, c'est un faux principe d'éducation qui place l'enfant, le crayon à la main et lui dit : « Note ce que tu vois et ce que tu entends. » Je crois infiniment préférable pour l'éducation de l'esprit, de l'habituer à se souvenir. Il arrivera que ses souvenirs seront confus ; peu à peu, l'enfant s'habituera à *observer* méthodiquement et à classer ses impressions dans son *souvenir*; s'il raconte ce qu'il a vu d'une façon incohérente et avec de nombreux oublis, il est facile d'en tirer profit pour lui apprendre à bien voir et à relier ses souvenirs les uns aux autres. Cela exige sans doute plus d'effort de la part de l'enfant à qui l'on désire tant éviter la peine aujourd'hui, mais je suis sûr que cela lui est beaucoup plus profitable.

Plus il avance en âge, plus il s'habitue alors à observer rapidement, à saisir une vue d'ensemble, à comprendre et à retenir les *idées générales* ou l'*esprit* d'un discours ou d'une conversation. Habitué à retenir ce qu'il entend, il se trouve aussi mieux armé pour la discussion que celui à qui cet apprentissage a manqué. Quant au jeune homme, je ne connais pas d'exercice plus bienfaisant que d'écouter une conférence ou un discours sans prendre de notes et d'essayer d'en écrire le résumé ensuite. Cela oblige l'esprit à faire l'effort de comprendre, de condenser et de retenir, ce qui lui est d'un grand profit : toutes les notes sténographiées du monde n'en feraient pas autant! La sténographie employée abusivement tend à mécaniser l'intelligence, si je puis dire, c'est-à-dire à en faire un simple transformateur qui reçoit les perceptions de la vue et de l'ouïe et les traduit en signes. L'homme devient un simple copiste incapable de juger ce qu'il écrit et de discuter, car il est trop superficiel.

Un autre avantage est que les petits peuvent tout de suite « représenter les noms les plus difficiles ». A quoi bon? Est-il donc nécessaire que les petits reproduisent des noms difficiles dont peut-être ils ignorent le sens? C'est donc le principe du « tout à la fois »? Qu'on se rappelle le « multum sed non multa » d'un ancien : pas beaucoup, mais à fond. Allons progressivement. Il ne faut pas vouloir apprendre une langue aussi difficile que la nôtre en aussi peu de temps que la sténographie ! Nous savons déjà si peu le sens *précis* des mots.

Enfin il paraît que « les enfants ... acquerront aussi l'amour de ce qui est simple, en même temps que joli et supérieurement agencé » ; voici une affirmation gratuite et bien hasardée ! Nous ne prenons pas des vessies pour des lanternes et ne voyons pas encore une production artistique dans une page de signes sténographiques rapidement griffonnés !

Je ne nie pas que la sténographie peut rendre de réels services aux adultes ; mais, puisqu'elle s'apprend si vite, il est temps de s'en occuper après la sortie de l'école. D'ailleurs l'orthographe étant toujours en usage, et devant sans doute rester telle longtemps encore, il serait préférable de ne pas encombrer l'école d'un nouvel

enseignement auquel, contrairement à l'auteur de l'article, je ne verrais que des inconvénients. G. CHEVALLAZ.

CHRONIQUE SCOLAIRE

BERNE. — **Décret relatif aux traitements des directeurs et des maîtres des écoles normales de l'Etat.** — Le Grand Conseil du canton de Berne, vu l'art. 26, nº 14, de la constitution cantonale, et l'art. 9, paragraphe 2, de la loi sur les écoles normales du 18 juillet 1875 ; sur la proposition du Conseil-executif, *décrète :*

Article premier. — Les maîtres et maîtresses des écoles normales de l'Etat reçoivent les traitements suivants : *a*) les maîtres ordinaires, donnant 22 à 28 heures de leçons par semaine, un traitement initial de 5000 fr., et les maîtresses ordinaires, de 4000 fr.

A ce traitement s'ajoutent quatre augmentations pour années de service de 250 fr. au bout de périodes de quatre ans; *b*) les maîtres auxiliaires, donnant moins de 22 heures de leçons par semaine, un traitement initial de 200 fr. et les maîtresses auxiliaires un de 160 fr. par heure hebdomadaire.

A ce traitement s'ajoutent quatre augmentations pour années de service, de 10 fr. par heure hebdomadaire, au bout de périodes de quatre ans.

Art. 2. — Les maîtres auxiliaires qui ont actuellement une rétribution plus élevée que celle que leur attribuerait l'art 1er, lettre *b*, du présent décret, continueront d'en jouir.

Art. 3. — Les directeurs reçoivent le même traitement que les maîtres ordinaires, plus un supplément de 1000 fr. S'ils ont la pension et le logement gratuits, la valeur en sera déduite du traitement, d'après l'estimation qu'en fera le Conseil exécutif.

Les pensions de retraite prévues par l'art. 10 de la loi sur les écoles normales du canton de Berne, seront fixées en tenant compte également de la valeur de la pension et du logement.

Art. 4. — Les années de service des maîtres et des maîtresses actuellement en fonctions leur seront comptées. Celles qu'ils auraient passées dans d'autres écoles publiques peuvent être comptées en tout ou en partie.

Art. 5. — Les traitements des maîtres des écoles modèles sont fixés par le Conseil-exécutif.

Art. 6. — Le présent décret entrera en vigueur le 1er avril 1913. Il abroge le décret du 16 mars 1904.

Art. 7. — Les relèvements de traitements qu'il prévoit seront répartis sur deux années, de façon qu'ils soient acquis pour une moitié le 1er avril 1913 et intégralement le 1er avril 1914.

Art. 8. — Aussi longtemps que les conditions actuelles subsisteront à l'école normale d'Hindelbank, les traitements du directeur et du maître principal de cet établissement seront fixés par le Conseil-exécutif.

Séance du Grand Conseil bernois, 26 juin 1913. — Présidence de M. Frepp (Jura, Moutiers). Rapporteur du gouvernement, M. le conseiller d'Etat Lohner ; rapporteur de la commission d'économie publique, M. Brandt (Berne). MM. Dürrenmatt (Herzogenbuchsee) et Boinay (Porrentruy) combattent l'entrée en matière en faisant valoir qu'il serait plus juste de faire porter l'augmentation sur d'autres fonctionnaires moins privilégiés, par exemple les présidents de tribunaux dans de petits cercles. M. Virgile Chavannes (Porrentruy) défend le projet ; il insiste sur le rôle important des instituteurs dans la formation morale des citoyens, ce qui oblige l'Etat à retenir dans le pays les pédagogues de mérite placés à la tête des Ecoles normales. M. Mühlethaler (Berne), député instituteur, appuye également les propositions du gouvernement et de la commission d'économie publique.

Le Grand Conseil les adopte à une grande majorité. L. M.

*** **Bernischer Lehrerverein, secrétariat** : Le Comité central a fixé les vacances du secrétaire pour le mois de juillet. Le bureau reste ouvert pendant ce temps.

VAUD. **Rougeole et fièvre aphteuse !** Nous avons souvent parlé dans *la Chronique* de l'hygiène scolaire et c'est avec plaisir que nous avons mentionné tout ce qui s'était fait d'intéressant et d'utile dans ce domaine. Nous n'avons jamais omis de parler des progrès ; il serait peut-être bon une foi de faire entendre une autre cloche et de montrer aussi combien l'on se soucie encore peu de l'hygiène dans certaines communes vaudoises. En voici un exemple typique et dont l'authenticité est absolument garantie.

Il y a deux ou trois mois, quelques cas de rougeole se produisaient parmi les enfants de X, et bientôt l'épidémie s'étendait, si bien que certaines classes primaires voyaient leur effectif réduit de moitié. Même, l'école enfantine eut un matin trois élèves présents.

Quelles mesures prit-on pour enrayer la marche ascendante de cette épidémie ? Aucune. Sous prétexte que la maladie était bénigne, qu'il valait mieux que tous les enfants qui devaient être atteints le fussent en même temps, non seulement les classes ne furent pas fermées (ce qui peut parfaitement se soutenir), mais encore les frères et sœurs des malades continuaient à fréquenter l'école : la faculté était divisée sur la question de savoir s'il fallait obéir au règlement.

Bien plus, la fête des promotions eut lieu, comme si de rien n'était, privant ainsi un grand nombre d'élèves de leur seule vraie joie scolaire de l'année. Il fallut même dans le courant de l'après-midi renvoyer de la place de fête plusieurs enfants par trop « rouges ».

Il y a quinze jours environ, un cas de fièvre aphteuse se produit dans la même commune. Vite, selon les prescriptions du règlement, l'écurie et le vacher sont mis sous séquestre. Les chiens, chats et poules doivent être tenus enfermés. Un deuxième cas se présente, et alors — voici la note comique et triste à la fois — une fillette, parce que la vache de la famille est atteinte de surlangue, est libérée de la fréquentation de l'école pour x jours.

Conclusion : la santé de nos chères bêtes est plus précieuse que celles des en

fants ; pour l'écurie, le règlement doit être observé et appliqué rigoureusement ; pour l'école, il n'est bon qu'à être interprété ! A. D.

NEUCHATEL. — **De la Collaboration du Corps enseignant à la Direction des affaires scolaires.** — C'est de cette importante question, — de laquelle jamais encore aucune conférence neuchâteloise ne s'est préoccupée — que la pédagogique discute dans ses diverses sections actuellement. La Direction des Affaires scolaires est entièrement exercée par les autorités scolaires, soit par le Département de l'Instruction publique (M. le Chef de ce Département et MM. les Inspecteurs) pour le domaine cantonal et par les Commissions scolaires pour le domaine communal. Actuellement, le Corps enseignant est plutôt tenu à l'écart de la Direction des Affaires scolaires. Je dis « plutôt » car ce n'est pas dans l'unanimité des communes. Toutefois on peut affirmer que cette situation est générale. On a même vu élaborer un rapport complet sur la marche des classes d'une localité sans qu'on ait rien demandé au Corps enseignant à la tête de classes, qu'on n'était pas venu visiter durant l'année scolaire qui faisait l'objet du rapport !

Ce n'est pas là à proprement parler un oubli de collaboration, tout au moins entre l'autorité communale et les fonctionnaires de l'enseignement, mais une volonté marquée de ne pas entendre le Corps enseignant. On voit par ce trait que la question qui fait le sujet des délibérations des maîtres et maîtresses neuchâtelois ne manque pas d'actualité ni d'intérêt.

Est-il utile que la Direction des Affaires scolaires soit exercée en collaboration avec le Corps enseignant ? Si oui, comment la pratiquer ?

Dans quelle mesure l'exercice de cette collaboration paraît-elle devoir donner d'heureux résultats ? Telles sont les questions importantes du débat.

Le corps enseignant est le moteur de la machine scolaire. C'est lui qui la met en mouvement. Il en est en quelque sorte le cœur, propulsant la vie, l'activité, l'énergie. Il connaît l'enfant — ou croit le connaître mieux que quiconque, — puisque seul il est avec lui en contact étroit et continu. Il a fait pas mal d'expériences, — heureuses ou décevantes, — toujours instructives ; il a seul à mettre en œuvre des méthodes qu'il rend fructueuses ou qu'il reconnaît moins heureuses, suivant le tempérament de celui qui les applique, il parcourt les programmes, et les réalise aussi bien qu'il peut tout en reconnaissant les imperfections, les complications et parfois l'inanité de certaines matières.

Malgré tout cela — on trouverait encore aisément de plus nombreux motifs militant en faveur d'une collaboration étroite des fonctionnaires de l'enseignement avec les autorités scolaires, — on est obligé de constater que cette collaboration n'existe pas généralement, bien que là où elle existe on en soit fort heureux. Il y a beaucoup de Commissions scolaires qui sont si jalouses de leur autorité que l'intrusion des maîtres dans la direction des Affaires scolaires est repoussée avec indignation. Ce sont des gens qui sont là pour obéir et non pour commander — dit-on. Loin de nous l'idée de revendiquer la direction complète des Affaires scolaires — et personne, souhaitons-le, n'interprète notre légitime désir d'y collaborer autrement que nous-mêmes, c'est à dire dans une mesure qui ne menace

en aucune façon les prérogatives des autorités actuelles et qui les amoindrisse en pouvoir.

Parmi les membres des Commissions scolaires, il s'en trouve certes et pas mal qui travaillent d'heureuse manière, et les spécialistes de l'école que nous sommes ont parfois été frappés de la justesse de telle ou telle remarque ou observation faite par l'un des membres de la commission venu pour une « visite de classe ». Mais point n'est besoin de constater autrement qu'en passant que l'élévation d'un citoyen à la dignité de membre de la Commission scolaire ne lui confère pas nécessairement la compétence que ses fonctions semblent exiger. On croit plus généralement que le membre de la dite Commission est là pour commander le Corps enseignant, en lui imposant le devoir d'obéir sans mot dire ; qu'il est là pour trancher les questions importantes d'un hochement énergique de tête et d'un bref : Il faut faire comme cela!

Peut-être s'en trouve-t-il aussi qui, munis d'une culture universitaire, souffrent de consulter ce pauvre tâcheron de maître d'école porteur d'un simple — et combien simple — brevet primaire. Nous l'avons déjà dit, tous ne sont pas des incompétents, ou tout simplement des fâcheux! Il en est, et ce serait trop rêver qu'il n'en soit plus! Heureusement qu'il en existe d'autres qui se renseignent, qui consultent le Corps enseignant, qui le voient à l'œuvre, qui le comprennent et qui ne feraient pas opposition à ce que les maîtres et les maîtresses collaborent à la Direction des Affaires scolaires. Est-ce dans les colonnes de l'*Educateur* qu'il faut proclamer l'utilité de la collaboration sus-indiquée? Ce serait en douter qu'appuyer davantage et les adversaires de cette collaboration seraient sans doute fort embarrassés de faire la preuve de son inutilité ! Nous tenons donc ici comme admise cette collaboration.

Comment la réaliser ? Oh! bien modestement ! sans éclat ni dispute. Simplement par la participation de représentants du Corps enseignant aux séances de la Commission scolaire. Même, le Corps enseignant pourrait y assister en corps là où il se compose d'un nombre restreint de membres. Ces délégués du Corps enseignant auraient voix consultative à la séance, et.... c'est tout! Qu'en résulterait-il? Un peu plus d'accord peut-être en certaines circonstances, — quoique le désaccord ne soit point la caractéristique des rapports entre administrateurs et administrés du régime scolaire — un peu plus de discussion de certaines questions tranchées sans aucune préoccupation pédagogique, peut-être un peu plus de confiance réciproque.

Ainsi seraient unies en un faisceau compact toutes les bonnes volontés. On n'assisterait plus à des séances de Commissions scolaires où l'on est convoqué pour la constitution de classes nouvelles, à la fin de l'année scolaire, et où l'on vous signifie que la séance est levée au moment où la Commission va s'occuper de la marche des classes! et émettre un jugement sur l'œuvre du Corps enseignant durant l'année écoulée.

Nous aurons l'occasion de citer ce qui se fait dans certaines localités dans ce domaine et de revenir encore sur les conclusions — nombreuses sans doute — que d'ici à septembre, on va tirer des divers travaux. Puissent nos vœux — légitimes s'il en fut, et qui s'imposent par leur modestie — recevoir une prompte réalisation.

L. Q.

BIBLIOGRAPHIE

Sous le drapeau. — Récits militaires, par le premier lieutenant d'artillerie de montagne Charles Gos. Préface du colonel-divisionnaire Ed. Secretan. — Avec 81 dessins à la plume par François Gos. — Lausanne. Librairie Payot et Cie. — Fr. 3,50.

Sous le drapeau. — Tel est le titre d'un livre de récits militaires que vient de faire paraître un officier d'artillerie de montagne, M. Charles Gos.

L'auteur de *Sous le drapeau* est avant tout un délicat conteur qui a su voir autre chose dans l'armée et dans la vie militaire que les côtés de farce banale auxquels on nous a habitués, et qui, en laissant nettement le point de vue historique à part, a fait œuvre de poète tout en se tenant à l'exacte réalité des faits.

On ne peut ainsi que se féliciter de voir l'apparition d'un genre littéraire nouveau dans notre littérature romande. Et nous prédisons un grand succès à l'ouvrage du lieutenant Charles Gos qui est écrit par un artiste et par un patriote.

« La grandeur de la vie militaire nous est révélée simplement, sans emphase, dans « ce livre qui est un poème » écrit le colonel-divisionnaire Secretan dans sa très belle préface «le poème de l'armée et du patriotisme », ce qui est tout un. Vos camarades le liront tous — ce livre — car il se recommande par lui-même, par le noble esprit dont il est pénétré. Ils y retrouveront de charmants épisodes contés avec humour, de pittoresques et savoureux croquis, mille menus détails de service dont la portée leur a peut-être échappé sur l'heure, mais qu'ils comprendront mieux interprétés par votre observation sagace et le don très particulier que vous avez de montrer, jusque dans les plus infimes, la raison et la moralité des choses... Vos camarades des corps de troupe de la plaine liront dans votre livre que l'artillerie de montagne, comme vous le dites fort bien, est plus près qu'eux de l'âme de la patrie, là-haut, où c'est vraiment la Suisse ».

L'artillerie de montagne est une arme trop peu connue de notre public. Qu'il lise ce livre et il verra à l'œuvre ces troupes d'élite sur les crêtes et les cols des Alpes.

Les récits du lieutenant Charles Gos sont des récits pris sur le vif, des récits d'un large intérêt humain auquel s'ajoute le pittoresque du cadre original que leur fait l'artillerie de montagne. « Tous ceux qui aiment l'armée — dit le colonel Secretan — voudront vous lire, monter avec vous sur les sommets... Quand à ce langage qui vivifie, s'unit dans le cœur la voix auguste de la patrie imposant à chacun de nous le devoir précis et pressant de s'armer pour la défendre, l'exaltation initiatrice des immolations suprêmes ravit notre âme au-dessus d'elle-même et de chaque soldat fait un héros ».

Disons encore que M. François Gos a illustré le livre de son frère de ravissants croquis qui animent singulièrement la lecture de *Sous le drapeau.*

M. Charles Gos, qui s'est fait connaître récemment chez nous par son remarquable ouvrage *Près des névés et des glaciers* ajoute à son œuvre naissante de jeune écrivain un volume qui fait honneur à notre pays.

Sous le drapeau a sa place indiquée dans la bibliothèque de toutes nos familles

romandes et dans toutes les bibliothèques scolaires et communales. Il sera lu avec un vif plaisir par tous, jeunes et vieux. Nos enfants, filles et garçons, y puiseront de généreux sentiments et les grands se souviendront des beaux jours envolés du service militaire.

On a rarement célébré la patrie avec autant d'art et d'émotion que dans ce beau livre qui est aussi un livre bien de chez nous.

Lectures de vacances. — *Village de dames*, par T. Combe. 1 vol. à 60 centimes. Roman romand nº 12. Librairie Payot et Cie, Lausanne.

L'été s'annonce si chaud que les vacances commencent à faire l'objet de toutes les conversations et de tous les désirs. Et l'on songe déjà à l'agreste retraite ombragée où l'on ira bientôt et où l'on pourra goûter longuement le délicieux far niente, les regards perdus dans l'azur ou enfoncés dans une lecture attrayante.

Ah! la lecture: c'est bien là un des charmes des vacances, mais il faut qu'elle contribue au repos, en un mot, qu'elle délasse et soit, comme l'air des champs, saine et réconfortante! La difficulté est de trouver de tels livres et cela a toujours été la grande préoccupation de ceux qui partent en villégiature. Cette difficulté n'existe plus aujourd'hui grâce à la précieuse collection du Roman romand, dans laquelle la librairie Payot et Cie a réuni les meilleurs ouvrages de nos auteurs romands les plus goûtés et les a mis à la portée de toutes les bourses, chaque volume, soigneusement imprimé et d'un format élégant et commode, ne coûtant que soixante centimes. Cette littérature a d'ailleurs l'avantage d'être bien dans la note, car elle se déroule tout entière dans le pays romand qu'elle fait aimer, admirer et comprendre.

Une des perles du Roman romand est, sans contredit, Village de dames de T. Combe, l'exquise romancière neuchâteloise. Qu'est ce village de dames? L'auteur nous l'explique en deux mots. A une époque où l'on exilait encore les phtisiques dans le Midi, un médecin neuchâtelois entrevit déjà le traitement de la tuberculose par l'air sec et le soleil hivernal. Dans un vallon bien abrité, encadré de forêts aux senteurs balsamiques, il construisit d'agréables maisons pour y loger ses malades. L'entreprise réussit à souhait. Mais voilà qu'une épidémie de typhus passe sur la coquette station, en emporte quelques habitants, les autres s'enfuient Le pauvre médecin, bafoué, calomnié, désespéré et ruiné, se réfugie en Amérique Heureusement, il laissait derrière lui une fille de tête et de cœur, Mlle Alyse qui, malgré tout, demeura au hameau, « cura les puits », et rassura si bien la population que bientôt elle eut plus de locataires qu'elle n'en voulait pour peupler les immeubles de son père, sauvés par elle du discrédit. Elle fit une sélection et ne loua qu'à des dames seules. Village de dames fut ainsi fondé. Tel est le cadre de ce délicieux volume, dont la conclusion n'est pas inattendue, puisque l'auteur constate spirituellement que, pour former un village, les veuves et les vieilles demoiselles ne suffisent pas: il faut que les loups, c'est-à-dire les hommes, pénètrent dans la bergerie.

Au surplus, tout le récit, piquant, savoureux, original, est si bien imprégné de bonne humeur qu'il a vite fait de nous conquérir et qu'il nous laisse souriants longtemps après que la lecture est achevée. Bref, Village de dames avec ses qualités charmantes est, pour les vacances, un livre idéal.

PARTIE PRATIQUE

ELOCUTION-RÉDACTION

La route.

Pour les trois degrés.

Vocabulaire : route, chaussée, tracé, remblai, profil, palier, rampe, courbe, accotement (côté de la route), pont, barrière, bouteroue (féminin), fossé, empierrement, pierre, gravier, caillou, sable, macadam, (de Mac Adam, constructeur anglais; chaussée formée de pierres cassées et de petits matériaux fortement tassés), ornière, boue, poussière; — croisée, embranchement, trafic, poteau indicateur; — rouleau compresseur, brosse mécanique ; — diligence, char, chariot, voiture, chaise de poste, berline, carrosse, tilbury, bicycle, bicyclette, vélocipède, motocyclette, automobile ; — ingénieur, entrepreneur, terrassier, cantonnier ; — route de plaine, route de montagne, route militaire, route romaine. (La route romaine comprenait 5 parties: au milieu une chaussée d'environ 5 m. de largeur pour l'infanterie, de chaque côté une banquette plus élevée où marchaient les chefs et sur les bords 2 parties de 2.50 m. réservées à la cavalerie. Elle était composée d'une couche de grosses pierres posées à plat, puis d'une espèce de maçonnerie, ressemblant au béton, sur laquelle reposait un pavage. L'épaisseur de l'empierrement dépassait souvent un mètre.)

Exercices : 1. Ajoutez un adjectif à chacun des noms contenus dans le vocabulaire. Ex.: une route *large,* une *belle* chaussée, un tracé *audacieux,* un *immense* remblai, etc.

2. Faites une phrase complète avec chacun des mots du vocabulaire. Ex. : L'ingénieur a tracé le *profil* de cette voie de communication. Cette route est en *palier* sur un très long parcours. La *pente* était raide, longue et très pénible.

Degré intermédiaire. **Le travail du cantonnier.**

Le père David, le cantonnier, travaille tous les jours sur la route. Avec sa brouette, il transporte du gravier et il comble soigneusement les ornières. Il ramasse les pierres qui roulent sur la chaussée et les place dans les parties défoncées. Il enlève la neige ou la boue en hiver et la poussière en été. Il ratisse les bords et facilite, par la construction de petites rigoles, l'écoulement des eaux de pluie. Il ne ménage ni son temps, ni sa peine pour que la route confiée à ses soins soit toujours parfaitement entretenue.

Degré supérieur. **Une route raconte ce qu'elle a vu pendant le dernier siècle.**

Directions. — Une route parle avec l'autorité que lui donne sa longue durée. — Les scènes dont elle a été témoin sont liées à notre histoire : Elle voit l'invasion étrangère, le passage de longues colonnes autrichiennes (1813) ; les citoyens armés accourant en masse à Lausanne (1845) ; le départ de nos soldats qui marchent aux frontières (1856, 1870) ; l'entrée de l'armée française rejetée sur notre sol par les troupes allemandes (1871).

Evolution dans les moyens de transport : Lourdes diligences à quatre chevaux; postillons à livrée brune, avec collet vert; gros chars de roulage, ou chars d'Anjou, à huit, dix ou douze chevaux, sillonnant la route de conserve avec les chaises de poste; puis berlines, carrosses, tilburys et légères voitures à roues caoutchoutées; postes fédérales; enfin apparition des vélocipèdes, bicycles, bicyclettes, motocyclettes, tramways et automobiles.

Transformation des instruments aratoires qui attestent les progrès agricoles : charrues perfectionnées, semoirs, faucheuses, faneuses, moissonneuses, etc.

La concurrence des bateaux à vapeur (vers 1830), des chemins de fer (1855) et tout récemment de la navigation aérienne n'a pas diminué l'importance de la route. Au contraire, le trafic toujours plus intense demande un meilleur entretien de la chaussée : rouleau compresseur, brosse mécanique, goudronnage.

Pour terminer, la route constate le développement merveilleux de la contrée qu'elle traverse et les progrès accomplis dans tous les domaines.

ORTHOGRAPHE

La nuit.

De ses ailes géantes, longs et tristes voiles de deuil, la nuit, messagère du grand repos, du silence profond, des solitudes pleines de paix et d'ombre, planait sur la vallée du Rhône. La journée avait été chaude et belle. Maintenant la lumière, vaincue par les tentacules sinistres du crépuscule, était allée mourir, bien loin, de l'autre côté de la terre, en dessous des cimes. Le royal soleil, battu par les bataillons des brumes nocturnes, avait fui, derrière les Dents du Midi, laissant encore, dans le champ de bataille céleste, les traînées lumineuses de son sang.

Longtemps les paysans avaient passé, dans la demi-obscurité du soir, quittant les champs et les vignes pour rentrer à leurs villages.

Au sommet d'un grand chêne, un merle égrenait encore les notes flûtées de son répertoire, tandis que, sur un champ d'éteules, une alouette faisait monter dans l'éther, avant de prendre son repos, les derniers trilles de son chant.

Sous les vieux toits, sous les noues embrumées et les larges auvents, des chauves-souris en bandes commençaient leur chasse nocturne. Les peupliers maigres frissonnaient. Ils entrechoquaient leurs branches dépouillées, comme pour en secouer la poussière du jour. GEORGES GRUFFEL.

VOCABULAIRE : géante, deuil, messagère, planer, tentacule, sinistre, cime, royal, bataillon, nocturne, traînée, sang, égrener, flûté, éteule, éther, trille, noue, auvent, entrechoquer.

Famille de mots: long, longueur, longuement, longitude, longtemps, longer, *al*longer, ra*l*longer; planer, plane, aéroplane, biplan, monoplan, plan, planeur, planisphère; bataillon, bataille, batailleur, batailler; égrener, grain, graine, grenier, grainier, grenaille, grenu, granivore, granulation.

Etymologie: tentacule, du latin tentaculum, vient de tendre. Sorte d'appendice mobile que possèdent certains animaux et qui leur servent d'organe du tact; *sinistre*, du latin sinister, gauche; malheureux, funeste. Remarquons que

les anciens faisaient venir de la gauche tout ce qui leur portait malheur ; *sang*, latin sanguis, ce qui justifie le *g* terminant le mot français, que l'on retrouve du reste dans sanguin, sanguinaire, sangsue ; *flûte*, en vieux français *flaute*. La disparition du *a* a laissé une trace dans le circonflexe que l'on retrouve dans flûter, flûteur, flûtiste ; *éther*, du grec aithêr, air pur, terme de physique qui s'emploie au figuré pour air. Ainsi l'on dit la voûte éthérée pour désigner le ciel ; *auvent*, formé de au, art. contracté, et de ventum, vent : petit toit en saillie qui garantit de la pluie. G. G.

Restons aux champs.

En envoyant ton fils bien-aimé à la ville, où tu crois que la fortune l'attend, bon laboureur, tu te prépares bien du chagrin. Cet enfant, qui, par ta volonté, a perdu le souvenir de ses ruisseaux, de sa colline et de sa chaumière, sera peut-être assez malheureux pour oublier celui de ses parents. Tu crois que ton fils trouvera à la ville un travail facile et rémunérateur ; il y usera, au contraire, sa vie dans un labeur pénible et peu lucratif ; au lieu de l'air pur de la vallée, il y respirera l'air malsain des ateliers. Au lieu d'un jeune homme brillant de santé, tu ne verras plus qu'un artisan pâli par les veilles ; au lieu de l'indépendance de la vie des champs, ton fils sera soumis à la plus dure des servitudes. Garde-le donc auprès de toi, dans ta maison rustique.

Jeanjean.

Jeanjean a des goûts militaires. Un instinct cocardier habite dans ce petit bout d'homme. Quand on lui demande quels cadeaux il désire pour le jour de l'an ou pour sa fête, il ne répond jamais que soldats, canons et fusils. Les soldats de plomb, les pièces d'artillerie qui lancent des poids secs et les fusils à ressort qui ne lancent rien du tout lui procurent l'illusion du commandement, des batailles et des conquêtes. Aussi, à sa fête, sa marraine lui a-t-elle donné un képi rouge aux galons dorés, avec un superbe sabre luisant, qui couperait et piquerait fort bien, n'était que le tranchant et la pointe sont équarris. Il est ravi ! Sabre au côté et képi sur l'oreille, il marque le pas dans la chambre, en lançant des appels héroïques à une armée aussi nombreuse qu'imaginaire. A l'heure de l'école, il faut batailler avec lui pour l'empêcher de s'y rendre dans son attirail belliqueux.

Le soir, Jeanjean ne veut pas se séparer de son sabre et de son képi. Il faut les suspendre au-dessus de sa couchette. Sous cette panoplie guerrière, il s'endort content, en suçant son pouce.

(A. B.) Ant. Contat.

Le blessé après la bataille.

Il a été emporté, comme on a pu, à bras ou sur des brancards, il a gémi, il a eu la fièvre, le délire ; il a appelé sa mère avec une petite voix et revu des choses de sa province ; il a entendu des cloches et cru que c'était son village et puis il a perdu connaissance ; il l'a reprise, il a été rudement bercé par le pas des mulets, il a enduré les secousses de la voiture d'ambulance, dont chaque cahot, chaque tour de roue ravivait son mal, rouvrait sa plaie, recassait sa fracture, il a compté les minutes d'innombrables et séculaires journées, sur le bois des wagons, dans les trains d'une déchirante lenteur qui sifflaient à la mort la nuit ;

ou bien, il a vogué sur des bateaux, abîmé dans la nostalgie dont vous enveloppe la mer ; il a été enfin le pitoyable colis des lendemains de bataille, il a traversé tous les désarrois, toutes les angoisses, éprouvé l'espoir et l'accablement, cent fois il a voulu vivre, et cent fois préféré mourir, il ne sait plus ce qu'il est, où il est, d'où il vient, où il va, par où il a passé, il n'est rien qu'une loque, un lambeau d'uniforme sur un lambeau d'homme, une épave d'âme que dans un visage rétréci, de bistre et de cire, où tout ce qui reste encore de vie s'est concentré, révèlent seulement des yeux, deux grands yeux de soldat exténué, dont les regards éperdus sont redevenus d'un enfant. H. LAVEDAN.

RÉDACTION. Sur le modèle des deux dictées précédentes, traiter le sujet : *A 15 ans de distance.*

INSTRUCTION CIVIQUE

Délits et délinquants.

Le droit pénal est l'ensemble des règles qui permettent de réprimer les *crimes* et les *délits*, c'est-à-dire les actes contraires à l'ordre établi.

Pour être punissables, ces actes doivent avoir été accomplis *avec dol*, dans une intention criminelle.

L'homicide et l'incendie sont punis même s'il y a imprudence. Des accidents moins graves sont l'objet de simples *contraventions*.

a) Les délits contre l'Etat sont la *trahison*, l'*insurrection*, la *rébellion*, l'*usurpation* de fonctions publiques, la *brigue* électorale.

b) Les délits contre la loi consistent en *vagabondage*, *mendicité*, *abandon de famille*, *faux* dans un écrit ou un témoignage, *faux monnayage*, *falsification des denrées*, *contrefaçon* d'œuvres littéraires ou artistiques, *bigamie*.

c) Les délits contre les personnes comprennent l'*homicide*, qu'on appelle *meurtre* si la mort est donnée intentionnellement, *assassinat*, s'il est commis avec préméditation, *empoisonnement*, si c'est à l'aide de substances vénéneuses, *infanticide*, s'il est commis sur un nouveau-né ; les *coups et blessures*, le *duel*, la *séquestration* ou privation illégale de la liberté, les *violations de domicile*, la *diffamation*, l'*injure*, les *menaces*.

d) Dans les délits contre les biens, mentionnons le *vol*, le *brigandage*, l'*extorsion*, ou vol avec menaces, l'*escroquerie*, emploi de manœuvres frauduleuses pour se faire remettre une chose, l'*abus de confiance*, appropriation d'objets confiés, le *recel*, détention d'objets volés, la *distraction*, dissimulation d'objets à l'occasion d'une saisie, d'un séquestre ou d'une faillite, la *banqueroute*, faillite par imprudence ou négligence, l'*incendie*, les *dommages* causés méchamment à autrui.

Sont délinquants et punissables l'*auteur*, l'*instigateur* et les *complices* du délit, soit qu'ils le provoquent, le facilitent ou aident le délinquant à se soustraire à la justice. P. D.

LES RICHESSES ENGLOUTIES AU FOND DES MERS PAR LES NAUFRAGES.

En dehors des malheureux marins happés par la mer, les catastrophes maritimes entraînent souvent avec elles des pertes matérielles considérables, à tel point que le fond des océans est devenu une mine de richesses.

Le public frappé, à juste titre, par les grands désastres maritimes, ignore le plus souvent que les accidents graves survenus en mer sont constants, et que leur total à la fin de chaque année est impressionnant.

Examinons, par exemple, la dernière statistique officielle des naufrages (de 1893 à 1905) ; on reste stupéfait de voir que le nombre des bateaux, vapeurs et voiliers, perdus complètement, a été pour le monde entier de 1229 en 1893, que pas une année il n'a été inférieur à mille, atteignant en 1898 : 1516. Naturellement il s'agit de bateaux de toutes sortes, depuis la barque de pêche jusqu'au transatlantique. Si l'on examine le tonnage total des bateaux perdus, on trouve qu'en 1898, les 1516 bateaux perdus avaient un tonnage total de 713 085 tonnes, mais qu'en 1905 où le nombre de bateaux perdus était de 1038, le tonnage atteignait 811 545 tonnes. Les bateaux étaient moins nombreux qu'en 1898, mais plus gros.

La France, dans ce chiffre mondial, entre pour 20 bateaux en 1893, 101 en 1898, 66 en 1905. — L'Angleterre a un chiffre assez peu variable ; allant de 335 (minimum en 1896) à 446 (maximum en 1901). — En dehors de la perte matérielle subie par le naufrage du bateau lui-même qui a souvent une très grande valeur, la cargaison engloutie peut être fort importante et quelquefois constitue une véritable richesse perdue ; sans entrer dans le détail des fortunes ainsi coulées au fond de l'eau, nous signalerons les naufrages que leur importance au point de vue pertes matérielles, a rendu pour ainsi dire historiques.

En 1588, l'invincible Armada, composée de 150 grands navires, fut brisée sur les côtes anglaises. Le bâtiment amiral, la Floride, contenant 56 canons et 750 millions de francs, avait pu échapper au désastre et mouiller dans la baie de Thobemory, dans le comté d'Argyl, sur la côte nord de l'île de Mulle. Un émissaire de la reine Elisabeth parvint à miner le navire, et à le faire sauter, engloutissant ainsi un véritable trésor qui depuis cette époque est enseveli dans la vase. Mais il a tenté bien des gens : En 1668, Sacheveral, gouverneur de l'île de Man, fit construire des cloches à plongeur qu'on put descendre à la profondeur de 20 mètres et ramena, dit-on, quelques matières. En 1760, Sire Archibald Grant et le Capitaine Pore renouvelèrent cette tentative sans grand succès. En 1903 le capitaine William Barns retira des eaux trente-trois grandes pièces espagnoles, des armes, des outils, des ossements humains.

En 1702, vingt navires espagnols tombèrent dans le golfe de Gascogne avec 740 millions d'or ; ils y sont toujours.

En 1770, la flotte russe fut complètement anéantie par la flotte turque, le vaisseau amiral russe coula avec le trésor de l'escadre.

En 1772, le Prouvenor, revenant des Indes, chargé de richesses, coula sur la côte est de la Colonie du Cap ; de récentes recherches ont permis de retrouver des monnaies indiennes et persanes, des sequins vénitiens et des doublons espagnols. Le vaisseau de guerre français La Lutine, fit naufrage en 1799 sur les côtes de Hollande ayant à bord 25 millions d'espèces. Ce navire avait été pris par l'Angleterre à la France.

En 1820, le vaisseau Earl of Abergavenny sombra au large de Portland sur la

côte anglaise, avec un chargement de 8 millions de francs en or et pierres précieuses.

En février 1855, survint le naufrage à 54 m. 60 de profondeur près de la grande Canarie du steamer espagnol Alphonse XII de la compagnie Lopez, se rendant de Cadix à la Havane. La soute du navire contenait 2 500 000 francs et se trouvait à 48 m. 80 de profondeur. Les assureurs voulurent tenter à tout prix de sauver cette fortune. Ils firent appel au concours d'un célèbre scaphandrier du nom de Lambert. Jamais personne n'était descendu si bas. On commença par essayer la résistance de Lambert ; il faut songer, en effet, que la pression à cette profondeur atteint de 5 à 6 atmosphères et que notre organisme est fait pour vivre à une atmosphère ; Lambert s'habitua à descendre de plus en plus bas et finit par atteindre 55 mètres. C'est alors qu'on l'envoya aux Canaries. La soute en question était engloutie dans la partie arrière du navire sous le troisième pont. Après des difficultés sans nombre, Lambert parvint au bout de 6 mois, à la fin de 1855, à retirer 8 caisses de lingots d'or. Mais Lambert était épuisé ; il restait encore deux caisses, on essaya alors de faire descendre un autre scaphandrier anglais nommé Tester. Après une plongée de 20 minutes on le retira mort. Des plongeurs allemands tentèrent également de descendre, ce fut en vain et l'un d'eux devint fou.

Plus récemment Le Skyro coula aux environs du Cap Finistère par 52 m. de profondeur, avec une cargaison de prix comportant notamment 2 250 000 francs. Une première tentative de recherches échoua complètement : en 1895 les travaux furent repris : il fallait, pour parvenir dans la chambre des lingots, faire sauter à la dynamite une partie du navire et créer ainsi une brèche accessible au plongeur. Le scaphandrier Erostarbe parvint, au prix des plus grandes difficultés, à retirer la plus grande partie des lingots.

Signalons encore qu'en 1901 le steamer Islander partant du Yukon pour les Etats-Unis avec les mineurs enrichis de poudre et de pépites d'or arrachées aux glaciers de l'Alaska, sombra à peine sorti du port, avec 13 millions de francs, et qu'en 1902 le City of Janero ayant à bord une cargaison d'une valeur de 5 500 000 francs, tant en espèces qu'en denrées, coula à l'entrée du port de San-Francisco. Ces navires n'ont pas encore été visités.

Dans ce qui précède, nous n'avons parlé que des richesses en espèces englouties par les naufrages, car pour ce qui concerne les denrées il ne faudrait pas croire qu'une cargaison qui a séjourné dans l'eau soit irrémédiablement perdue ; ainsi pour ce qui concerne le charbon de terre, de nombreuses expériences ont démontré qu'il se conservait mieux immergé dans l'eau que lorsqu'il est gardé à l'air sous des hangars. Bien d'autres denrées sont dans le même cas.

On conçoit que de telles richesses puissent tenter les entreprenants ; diverses sociétés se sont fondées pour leur recherche ; elles utilisent des appareils de plongée dont l'un des plus récents et des plus intéressants est celui qui est dû à un ingénieur français, M. de Pluvy ; il permet de descendre à des profondeurs de cent mètres ; il est construit de deux façons : soit avec une armature dite scaphandre de haute mer, soit avec une armature légère dite de petite profondeur.

C'est une carapace métallique dont le casque est l'élément fondamental. L'armature de mer est en fer forgé d'une épaisseur de 0,005 à 0,009 suivant les pièces : les jointures et raccords sont en cuir embouté avec garnitures de caoutchouc pour former une fermeture absolument hermétique. Son poids est de 255 kilos environ. Pour les appareils de petite et moyenne profondeurs le poids et l'épaisseur sont fortement diminués suivant l'usage à en faire et les profondeurs à atteindre. Néanmoins chaque armature est construite pour résister au double de la pression à laquelle on la soumet.

La tête se raccorde au corps par un joint à pression spéciale. De chaque côté du casque, qui est muni de trois glaces pour la vue, se trouvent deux tubes dont l'un contient l'appareil d'amenée d'air et l'autre l'éjecteur de l'air respiré. En arrière se trouve un tube régénérateur communiquant avec les deux premiers. Les bras et les jambes se rattachent au corps par un dispositif de joints et rotules, et le tout permet de se mouvoir dans n'importe quel sens par ses propres moyens, au besoin sous l'effort d'une génératrice électrique, s'il y a quelques efforts à faire.

Dans les anciens systèmes de scaphandre, la respiration de l'homme était assurée au moyen d'une pompe refoulant l'air venant de l'extérieur ; cet air n'arrivait souvent que par secousses et généralement surchauffé par son passage dans la pompe échauffée au bout d'un certain temps de fonctionnement. Ici la respiration du scaphandrier est assurée par un dispositif extraordinairement ingénieux: c'est le tube régénérateur dont nous avons parlé plus haut qui fournit l'air au moyen d'un produit chimique ; une série d'appareils automatiques régulateurs, maintient la pression intérieure au chiffre de 760 millimètres, c'est-à-dire au chiffre de la pression habituelle que nous supportons.

La descente et la montée du scaphandre sont assurés par un treuil électrique dont le câble de support est en même temps conducteur de l'électricité nécessaire à l'appareil respiratoire. Il y a aussi un deuxième câble de sûreté.

La communication avec la surface se fait au moyen du téléphone et d'un ensemble de fils conducteurs commandant des lampes électriques de diverses couleurs qui tiennent constamment au courant les hommes à la surface du bon fonctionnement des appareils du scaphandre.

On conçoit le haut intérêt qui s'attache à cette question de rechercher des richesses ainsi conservées par les mers ; à un autre point de vue cette question est fort importante : On ignore, en général, que le nombre des navires de fort tonnage coulés à Port-Arthur pendant la guerre Russo-Japonaise, a été de plus de 60. Ce fut un véritable amoncellement. Or, ce nombre de bateaux coulés serait évidemment autrement considérable, s'il y avait une grande guerre entre pays européens. Il est triste de penser qu'une fois les hostilités terminées, tous ces bâtiments pourraient rester au fond de l'eau avec leur cargaison, leur équipement, faute de moyens pour pouvoir les ramener à la surface. Aussi doit-on suivre avec intérêt tout ce qui tend à faciliter la recherche de ces épaves.

MARCEL HEGELBACHER.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVRERIE

Récompenses obtenues aux Expositions
pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe Lausanne
8, Rue Centrale, 8

Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 4. jusqu'à fr. 100 ; **or** pour dames de 38 à 250 fr. ; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table** : en argent contrôlé : couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1er titre garanti : couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant **Envoi à choix.**

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours.

INSTITUTEUR : **Bex**, Classe primaire supérieure : fr. 2500.— pour toutes choses, plus 4 augmentations de fr. 50.— après chaque 5 ans de service dans le canton ; **11** juillet.

BIBLIOTHEQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE

La bibliothèque cantonale et universitaire sera fermée pour revision, du lundi 4 août au samedi 13 septembre inclusivement. — **Rentrée générale des volumes jusqu'au samedi 26 juillet.** **2864**

Les retards seront frappés d'une amende de 20 centimes par volume et par jour de retard. (Art. 41 du règlement.)

Lausanne, le 19 juin 1913.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Le Comité de

L'ASILE RURAL VAUDOIS A ECHICHENS

met au concours la place **d'instituteur** dans cet asile. Entrée en fonctions au plus tard le 1 novembre. — Adresser les offres de service jusqu'au **26 juillet** au président du Comité, M. BOREL, à Bussy sur Morges, lequel donnera tous les renseignements nécessaires.

Course d'école au Bouveret

Le plus joli but de promenade autour du Lac est sûrement le *BOUVERET.*
A 5 minutes du débarcadére vous trouverez au

Chalet Bel-Air

des consommations de toute espèce, chaudes et froides. — Grand jardin ombragé.
Jeux divers. — Canotage.
Prix spéciaux pour Ecoles et Sociétés. S'annoncer si possible à l'avance.

(Zag. M. 310) *Se recommande* : Le Tenancier.

Ne buvez que l'Eau d'HENNIEZ

L'exiger partout

Eau de Cure et de table sans rivale

Dépôts dans les principales localités.

HENNIEZ-LITHINÉE

La plus pure des Eaux de source

Eau bicarbonatée, alcaline et acidulée, lithinée.

Grâce à sa minéralisation, cette eau passe rapidement dans les intestins et dans la circulation.

Se recommande en coupage, avec le vin, les sirops, etc.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4 **LAUSANNE — NYON,** en face de la Croix-Verte.

Téléphone 1719

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique : *Funèbres Lausanne.*
Escompte 10 % sur cercueils et couronnes commandés au magasin de Lausanne par les membres de la S. P. V.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Les Machines à coudre

SINGER

nouveau modèle

LES MACHINES A COUDRE SINGER

viennent de remporter une **NOUVELLE VICTOIRE**

en obtenant à l'Exposition universelle de

TURIN 1911

DEUX GRANDS PRIX

(LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES)

Aux Expositions universelles de

PARIS	*St-LOUIS*	*MILAN*	*BRUXELLES*
1878-1889-1900	*E. U. A. 1904*	*1906*	*1910*

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.
Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement

---

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE **Casino-Théâtre**

Direction pour la Suisse :
Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue de Nidau, 43.
Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert 37.
Delémont, rue des Moulins, 1.
Fribourg, rue de Lausanne, 64.
Lausanne, Casino-Théâtre.
Martigny, maison de la Poste.
Montreux, Grand'rue, 73
Neuchâtel, rue du Seyon.
Nyon, rue Neuve, 2.
Vevey, rue du Lac, 11.
Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

PIANOS DROITS

Le plus GRAND CHOIX

MUSIQUE
HARMONIUMS
INSTRUMENTS
à
CORDES
et à
VENT
et
ACCESSOIRES
GRAMOPHONES
PHONOLAS
ORCHESTRIONS
INSTRUMENTS
en tous genres
LIBRAIRIE
musicale
ABONNEMENTS
LIBRAIRIE
théâtrale

FŒTISCH FRÈRES
— (S. A.) —

Maison pour l'enseignement musical
et
Magasin général de Musique

A LAUSANNE, A VEVEY ET A NEUCHATEL

PIANOS A QUEUE

PRIX MODÉRÉS

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLIXme ANNÉE. — No 28. LAUSANNE — 12 Juillet 1913.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

EDITION „ATAR", GENÈVE

La maison d'édition ATAR, située à la rue de la Dôle, n° 11 et à la rue de la Corraterie n° 12, imprime et publie de nombreux manuels scolaires qui se distinguent par leur bonne exécution.

En voici quelques-uns :

Exercices et problèmes d'arithmétique, par *André Corbaz,*	
1re série (élèves de 7 à 9 ans)	0.70
» livre du maître	1. —
2me série (élèves de 9 à 11 ans)	0.90
» livre du maître	1.40
3me série (élèves de 11 à 13 ans)	1.20
» livre du maître	1.80
Calcul mental	1.75
Exercices et problèmes de géométrie et de toisé	1.50
Solutions de géométrie	0.50
Livre de lecture, par *A. Charrey,* 3me édition. Degré inférieur	1.50
Livre de lecture, par *A. Gavard.* Degré moyen	1.50
Livre de lecture, par *MM. Mercier et Marti.* Degré supérieur	3. —
Premières leçons d'allemand, par *A. Lescaze*	0.75
Manuel pratique de la langue allemande, par *A. Lescaze,* 1re partie, 7me édition.	1.50
Manuel pratique de la langne allemande, par *A. Lescaze,* 2me partie, 5me édition	3. —
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, par *A. Lescaze,* 1re partie, 3me édition	1.40
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, par *A. Lescaze.* 2me partie, 2me édition	1.50
Lehr-und Lesebuch, par *A. Lescaze.* 3me partie, 3me édition	1.50
Notions élémentaires d'instruction civique, par *M. Duchosal.* Edition complète	0.60
— réduite	0.45
Leçons et récits d'histoire suisse, par *A. Schütz.* Nombreuses illustrations et cartes en couleurs, cartonné	2. —
Premiers éléments d'histoire naturelle, par *E. Pittard,* prof. 3me édition, 240 figures dans le texte	2.75
Manuel d'enseignement antialcoolique, par *J. Denis.* 80 illustrations et 8 planches en couleurs, relié	2. —
Manuel du petit solfégien, par *J.-A. Clift*	0.95
Parlons français, par *W. Plud'hun.* 16me mille	1. —
Comment prononcer le français, par *W. Plud'hun*	0.50
Histoire sainte, par *A. Thomas*	0.65
Pourquoi pas? essayons, par *F. Guillermet.* Manuel antialcoolique. Broché	1.50
Relié	2.75
Les fables de La Fontaine, par *A. Malsch.* Edition annotée, cartonné	1.50
Notions de sciences physiques, par *M. Juge,* cartonné	2.90
Pour les tout petits, par *H. Estienne.* Poésies illustrées, 4me édition, cartonné	2.—
Manuel d'instruction civique, par *H. Elzinger,* prof. IIme partie, Autorités fédérales	2. —

Le Comité de

L'ASILE RURAL VAUDOIS A ECHICHENS

met au concours la place **d'instituteur** dans cet asile. Entrée en fonctions au plus tard le 1 novembre. — Adresser les offres de service jusqu'au **26 juillet** au président du Comité, M. BOREL, à Bussy sur Morges, lequel donnera tous les renseignements nécessaires.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine
à ZURICH

Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.
Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.
Assurance de risque de guerre sans surprime. — Police universelle

Excédent total disponible plus de fr. 16 807 000.
Fonds total plus de fr. 136 269 000. **Assurances en cours** plus de fr. 272 480 000.

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande**, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN
Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.
Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.
Escompte 10 0/0 au comptant.

JULES CAUDERAY
ELECTRICIEN
Maison fondée en 1866.

28, rue d'Etraz *LAUSANNE* **Téléphone 1063.**

Atelier spécial pour la construction et la réparation de tous appareils de physique, soit mécanique, optique ou électricité.

Appareils de démonstration pour écoles, etc., etc.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

60 ct. - *Le Roman Romand* - 60 ct.

Mettre à la portée de toutes les bourses

dans des volumes agréables à lire, parce que bien imprimés et d'un format commode et élégant, les *chefs-d'œuvre* des plus *célèbres écrivains romands*, tel est le but du *Roman Romand*.

Le « Roman Romand » publie

les meilleurs ouvrages de nos auteurs vaudois, genevois, neuchâtelois, jurassiens, fribourgeois, valaisans. Chaque numéro, du prix de **60 centimes net**, contient la

matière d'un grand roman complet.

N° 4. **JEAN DES PANIERS**, par Louis Favre.

C'est là peut-être le livre où l'excellent conteur neuchâtelois a le plus exercé sa verve tour à tour émue et railleuse. Louis Favre n'a pas son pareil pour camper une silhouette et placer sous nos yeux un coin de ce Jura qu'il aimait d'un immense amour. Ses personnages prennent les proportions de véritables types. Pour Jean des Paniers, il est unique en son genre, qu'il joue de la clarinette dans son étable ou dans une salle de bal. Devant les deux « Niquelets » ou dans le « trou de Saint-Sulpice », il est un véritable héros. En présence des loups, il revêt une grandeur épique.

Au surplus, le récit des amours heureuses du jeune Albert Dubois et de Lucy Dusapel donne une note idyllique à ce volume, qui est vraiment le chef-d'œuvre de Louis Favre.

N° 5. **LE JOURNAL DE JEAN-LOUIS**, par Alf. Ceresole.

M. Alfred Ceresole est le conteur populaire par excellence. Avec un don d'observation aiguë, une bonhomie charmante, une malice prenante et une jolie dose de naïveté voulue, ce qui la rend plus amusante encore, il a admirablement réussi à traduire l'âme vaudoise dans ses qualités et ses défauts. Ses personnages sont d'une originalité, d'une vérité frappantes.

Les scènes militaires du *Journal de Jean-Louis* occupent dans le volume la place d'honneur. Elles ont été vécues par M. le pasteur-aumônier Ceresole lui-même. Ces récits, d'une haute inspiration morale et patriotique, prennent, par le temps qui court, un singulier regain d'actualité.

N° 6. **LE MARI DE JONQUILLE**, par T. Combe.

Jonquille est une étrange fille élevée à la diable dans un milieu de contrebandiers qui lui obéissent au doigt et à l'œil. Belle et fière comme une fleur sauvage se balançant à la crête des rochers, elle ne se courbe que devant son petit frère Pierre, un pauvre enfant malade. Pourtant, Jonquille trouvera son maître dans la personne de Manuel Vincent, beau garçon, fier aussi, ardent, impétueux, brave comme pas un, fort comme Hercule, et qui n'a jamais pu se plier à la vie sédentaire des horlogers. Manuel épousera Jonquille, mais cette union, qui a commencé en idylle, finira en drame. Le roman se déroule dans un cadre grandiose et contient de nombreux et saisissants tableaux de la vie si étrange, si mouvementée, et si peu connue des contrebandiers.